

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Abstentions: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: ration Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " :

L'Opération Grand Site (OGS) :

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées (Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux), la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (« le Grand Site », environ 14 000 ha), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé (« Gorges de la Cesse et du Brian et causses de Minerve », 2 848 ha, Décret du 14 janvier 2016), qui accueille un large public (200 000 visiteurs), et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Toute démarche OGS vise à :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

Depuis le lancement de l'OGS par l'État en juillet 2015, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire, après s'être chargé de porter l'élaboration du projet et du programme d'actions OGS 2019-2023 en coordination avec l'État (DREAL), assure l'animation, la coordination et le suivi du programme d'actions et accompagne déjà la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label « Grand Site de France ». Ce label peut être attribué à la collectivité porteuse/gestionnaire de l'OGS pour le compte du territoire du Grand Site et de ses acteurs, par l'Etat (Ministère chargé de l'environnement) pour une durée de 6 ans, reconnaissant ainsi la qualité de la gestion mise en œuvre sur le Grand Site, tant sur le plan de la gestion opérationnelle que de la gouvernance de la démarche, ceci afin de tendre vers l'excellence en terme de qualité paysagère et de gestion de l'accueil du public.

C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions 2019-2023 de l'OGS, et en concertation avec les services de l'Etat, qu'il sera décidé soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France, soit de mettre en œuvre un second programme OGS.

Etat d'avancement de la procédure de validation du projet et du programme OGS 2019-2023 :

Le document cadre de l'OGS (projet et programme OGS 2019-2023) a été validé en Comité de pilotage de l'OGS le 18 décembre 2018 à Cesseras en présence de Messieurs les Président du Conseil départemental et de l'Hérault et Sous-préfet de Béziers.

Depuis, le territoire et les acteurs de l'OGS disposent d'un document de gestion qui comprend notamment :

- Une ambition collective : « REVELER LE GRAND SITE »

Au travers d'orientations... :

Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

... et d'un programme d'actions sur 5 ans de 45 actions pour un montant de 3 862 740,00 €

Cette validation a été suivie par des prises de délibérations favorables des Conseils municipaux des sept communes concernées, du Conseil communautaire de la Communauté de Communes durant le 1^{er} trimestre 2019, puis du Comité syndical du Pays HLV, structure porteuse et gestionnaire de l'OGS, lors de sa réunion du 2 avril 2019.

Le document cadre de l'OGS a ensuite été présenté en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019 à Montpellier.

Après délibération, un avis favorable à l'unanimité a été donné.

Une mission d'inspection générale assurée par M. Jean Luc CABRIT Inspecteur de l'administration du développement durable s'est ensuite tenue les 3 et 4 février 2020 sur le territoire.

Cette mission d'inspection des services de l'Etat qui a été co-organisée par les services de la DREAL Occitanie et du Pays, s'est déroulée en plusieurs temps :

- un circuit sur le terrain entre techniciens pour comprendre le périmètre de l'OGS,
- une réunion à Cesseras avec tous les élus avec présentation du Document cadre de l'OGS,
- des visites sur le terrain avec les acteurs concernés pour faire le point sur des opérations en cours,
- un déjeuner à Azillanet avec tous les élus pour permettre des échanges informels,
- une restitution de la visite de l'Inspecteur général en Sous-préfecture de Béziers.

Le document cadre de l'OGS a enfin été présenté en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020 en visioconférence.

Cette réunion de 2h30 environ, qui était présidée par le Sous-directeur de la qualité du cadre de vie du Ministère de la Transition Ecologique s'est déroulée en plusieurs temps :

- **1/ Présentation du document cadre de l'OGS avec support diaporama, par la délégation territoriale :**

Collège élus :

Jean ARCAS

Président du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (HLV), structure porteuse/gestionnaire de l'OGS,

Vice-président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC),

Maire d'Olargues,

Co-président du Comité de pilotage de l'OGS,

Marie Pierre PONS

1^{ère} Vice-présidente du Pays HLV,

Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault, membre du Syndicat mixte,

Conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières,

Josian CABROL

Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC), membre du Syndicat mixte,

Conseiller municipal de Saint Pons de Thomières,

Didier VORDY
Maire de Minerve,

Collège techniciens :

Xavier BEAUSSART
Directeur du Parc naturel régional du Haut Languedoc,

Corinne ROGER

Directrice Générale des Services du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (HLV), structure porteuse/gestionnaire de l'OGS,

Sylvain BRISA

Chargé de mission Opération Grand Site du Pays HLV

– **2/ Avis des services locaux de l'Etat :**

Christian POUGET
Sous-préfet de Béziers

Stéphanie LELEU

Chef du bureau des collectivités et des actions territoriales à la Sous-préfecture de Béziers

Yoan CASSAR

Chef de la Division Sites et Paysages Est à la DREAL Occitanie,

Fabrice RENARD

Chargé de mission Projets complexes à la DDTM de l'Hérault,

Aurélien HARNEQUAUX

Chargé des sites classés et des paysages à l'UDAP de l'Hérault

- **3/ Lecture du rapport de l'Inspecteur général rédigé suite à sa venue sur le territoire en février dernier,**
- **4/ Questions/réponses entre membres de la commission et de la délégation,**
- **5/ Délibération et vote de la commission sans les membres de la délégation territoriale mais en présence des services locaux de l'Etat.**

Après échanges puis délibération, malgré les contraintes techniques : un avis favorable à l'unanimité a été formulé par la commission. Cet avis sera assorti de recommandations qui seront transmises ultérieurement.

Je vous propose :

- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, prend acte de l'état d'avancement de la démarche et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

